

Évaluation des programmes de lutte contre la toxicomanie du Service correctionnel du Canada (R-16, 1991)

Ce rapport évalue les programmes de lutte contre la toxicomanie au sein du Service correctionnel du Canada au moyen de l'Inventaire d'évaluation des programmes correctionnels (IEPC) qui a été adapté pour les fins de cette étude.

L'IEPC se compose d'une gamme d'éléments évaluant plusieurs facteurs qui s'avèrent associés, d'après la documentation aux programmes efficaces auprès des délinquants. Ces facteurs sont la mise en oeuvre du programme, l'évaluation des clients, les modalités thérapeutiques, les caractéristiques et pratiques du personnel et l'évaluation du programme. L'IEPC permet d'obtenir un tableau complet du fonctionnement actuel du programme, et de coter celui-ci en fonction de son efficacité potentielle.

Le sondage d'envergure nationale a été envoyé à 170 programmes de lutte contre la toxicomanie qui sont directement sous la tutelle du Service correctionnel du Canada; 112 ont répondu au questionnaire. Des lacunes ont fait surface dans tous les domaines d'activités des programmes. Les programmes étaient aussi évalués en fonction de leur qualité. La plupart des programmes étaient inadéquats bien que certains d'entre eux étaient satisfaisants.

Tout en définissant les limites de l'étude, le rapport indique par ailleurs que les constatations permettront aux décideurs et aux cliniciens de cibler les lacunes de façon rationnelle, constructive et positive.